



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
VENDREDI 4 OCTOBRE 2024**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président)
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, MAUPILE, THE.

Messieurs CAVOLI, PUJOL, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, SEGURA, MONS, TREUIL, DELEPAUX

Pouvoirs :

Monsieur Emmanuel DAVID

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mesdames BORDEDEBAT, CAUSSARIEU, FOULON, LAFONTAINE, DUBROCA
Messieurs BONNIN, DAVID

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2024100404 : CERTIFICATION ISO 20121

Le Palais des congrès d’Arcachon a pour mission d’accueillir et de développer l’accueil d’événements de toute taille, professionnels et grand public locaux, régionaux et nationaux, et de participer ainsi au rayonnement et à l’attractivité de sa destination.

Engagé naturellement dans la responsabilité sociétale (RSE), à l’écoute de ses parties intéressées, collaborateurs, partenaires et clients ainsi qu’au regard de la prise en compte des sujets de RSE et d’éco-responsabilité par les acteurs du tourisme du territoire, la direction souhaite :

- Structurer ses actions existantes dans un cadre défini
- Renforcer ses valeurs et sa démarche existante, se démarquer face à la concurrence
- Développer de nouvelles pratiques pertinentes et innovantes
- Valoriser cette démarche au cœur même de son écosystème

Pour se faire et afin de structurer ses différents engagements dans sa démarche RSE, le Palais des congrès souhaite obtenir la certification ISO 20121

Cette norme est la seule norme de management responsable appliqué à l’activité événementielle, certifiable et reconnue à l’international.

Cette délibération n’appelant aucune observation, M LUMMEAUX, demande au conseil d’administration de bien vouloir :

- **AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l’organisation nécessaire à l’exécution de cette délibération.**

Le conseil d’administration approuve à l’unanimité la délibération n°4 concernant la CERTIFICATION ISO 20121.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le vendredi 4 octobre 2024
Bernard LUMMEAUX
1^{ER} Vice-Président de la Régie Arcachon
Expansion

